

Le renvoi des ex-mineur·e·s non accompagné·e·s



Quel est l'accompagnement professionnel apporté en Suisse aux ex-mineur·e·s non accompagné·e·s en procédure de renvoi ? Une recherche a analysé les pratiques sociales et psychologiques visant la réintégration au pays d'origine.

© Sacha Bittel / Le Nouvelliste

Par **Margaux Sidler**, mémoire de master HES-SO en travail social, Genève

A bien des égards, les requérant·e·s d'asile mineur·e·s non accompagné·e·s (RMNA) vivent leur adolescence comme les autres jeunes. Mais si elles et ils font face aux mêmes changements biologiques et psychologiques, il n'en reste pas moins qu'ils appréhendent la transition vers l'âge adulte avec beaucoup plus d'incertitude et de stress. Tel un couperet, la majorité met fin au cadre protecteur de la Convention relative aux droits de l'enfant. Le droit de l'asile s'applique alors pleinement sur les ex-mineur·e·s non accompagné·e·s (ex-MNA) qui doivent faire face au risque de refus et à la menace de l'expulsion.

La situation des ex-MNA à qui l'asile a été refusée est relativement peu étudiée. Les rares études témoignent de lacunes dans leur prise en charge psychosociale. Sur le terrain, les chercheurs Claudio Bolzman, Théogène-Octave Gakuba et Ibrahima Guissé ont par exemple rencontré de jeunes Camerounais refoulés d'Europe. Ceux-ci étaient atteints de « troubles de la personnalité ou de troubles mentaux » pour lesquels rien n'avait été mis en place à leur arrivée dans le pays (2011, p. 148). Dans ma recherche [1], il s'agissait alors d'identifier et d'analyser l'accompagnement professionnel apporté en Suisse aux jeunes débouté·e·s en vue de leur retour au pays d'origine. Cette première étape devait ensuite permettre de formuler des recommandations de pratiques pour favoriser une bonne réintégration dans le pays d'origine.

Pour répondre au questionnement, une quinzaine d'entretiens ont été menés auprès de professionnel·le·s travaillant dans des organismes d'aide au retour, dans des organismes offrant un accompagnement et/ou un soutien psychologique aux personnes migrantes et dans les foyers pour RMNA des cantons de Vaud et Genève. Visant une approche pluridisciplinaire, les participant·e·s à l'enquête étaient orienté·e·s vers des thématiques juridiques, psychologiques et sociologiques. Cela a permis de soulever non seulement certains enjeux de la réintégration des

Comment citer cet article ?

Margaux Sidler, «Le renvoi des ex-mineur·e·s non accompagné·e·s», REISO, Revue d'information sociale, mis en ligne le 15 octobre 2018, <https://www.reiso.org/document/3584>

jeunes débouté·e·s, mais aussi des difficultés dans le travail au quotidien et notamment au niveau de l'interdisciplinarité.

Les limites de l'aide au retour

Le soutien au départ provient essentiellement des services d'aide au retour, présents dans chaque canton, avec la particularité de travailler uniquement avec les jeunes qui sont d'accord d'entrer dans cette démarche, sur base volontaire. Bien que l'aide au retour fasse office de filets de secours, elle ne semble pas être suffisante au vu du nombre de personnes déboutées qui une fois de retour dans leur pays d'origine n'ont qu'un seul objectif : retenter l'expérience migratoire.

L'analyse a permis de soulever trois raisons à cette insuffisance. La première se situe au niveau de l'interculturalité. S'appuyant au quotidien sur leurs compétences interculturelles, les professionnel·le·s interrogé·e·s avouent toutefois se heurter à leurs limites lorsqu'il s'agit de préparer les jeunes à la confrontation qu'elles et ils vont vivre à leur retour au pays d'origine.

La seconde aborde les difficultés de la collaboration pluridisciplinaire. Des contradictions et des divergences d'opinions s'observent dans les réseaux professionnels. Avant même la décision, il y a le grand débat entre professionnel·le·s autour de l'anticipation du refus de l'asile et l'évocation des services d'aide au retour. Une fois le refus prononcé, certain·e·s professionnel·le·s redoublent d'efforts pour que les jeunes se présentent et collaborent avec le service d'aide au retour. D'autres par contre restent centré·e·s sur l'optique de demeurer en Suisse et encouragent les jeunes à garder espoir.

Enfin, la dernière raison introduit la sociologie de l'action ou le fait de rendre les RMNA et ex-MNA acteurs et actrices de leur prise en charge. Un projet de réintégration se nourrit avant tout de la volonté et du désir des jeunes de le mettre en place. Or, les professionnel·le·s ont beau mobiliser les ressources des jeunes pour développer leur capacité d'agir, l'incertitude subsiste au vu du psychisme et de la force de résilience propres à chaque personne.

La discordance sur le soutien psychologique

La force de résilience se travaille notamment à travers le soutien psychologique apporté par des organismes étatiques et associatifs. Les psychologues et psychiatres sont formé·e·s à l'interculturalité, voire à l'ethnopsychiatrie. Elles et ils doivent en revanche faire face à l'insuffisance de moyens mis en place. Cette insuffisance frappe en particulier les personnes qui vont quitter le territoire et qui, comme les ex-MNA, ne sont plus forcément considérées comme vulnérables. La pertinence du soutien psychologique est parfois aussi remise en question au sein du réseau. Pour justifier leur activité, les psychologues et psychiatres insistent sur l'intériorisation et l'impact à long terme du travail sur les ressources.

Cette analyse a permis de pointer les lacunes dans les pratiques professionnelles des cantons de Vaud et Genève en matière d'accompagnement des ex-MNA débouté·e·s. Ces lacunes ne favorisent pas une bonne réintégration. Les services d'aide au retour sont les principaux acteurs, mais il reste encore aujourd'hui très rare que des ex-MNA débouté·e·s s'y présentent avec la réelle volonté de construire un projet de réintégration. A préciser d'ailleurs que, quand bien même un projet est lancé, cela ne présume en rien de la réussite de la réintégration.

Les incertitudes de la réintégration

Cette incertitude est liée à trois variables. La première est la volonté de la personne à donner un sens à sa réintégration, volonté d'autant plus difficile à faire naître si les professionnel·le·s mènent des actions contradictoires.

Le réseau est une deuxième variable sur laquelle il est difficile pour les professionnel-le-s d'avoir un contrôle. Considéré-e-s comme une ressource pour la réintégration, les proches ont parfois des attentes et des réactions au retour qui sont complexes à anticiper pour les professionnel-le-s en Suisse. Les relations familiales sont d'ailleurs souvent négligées par les personnes préparant leur retour. La troisième variable concerne le déracinement. En effet, en arrivant dans le pays d'accueil, les jeunes peuvent avoir l'impression de ne rien comprendre à leur environnement, très différent de celui qu'ils ont connu dans leur pays d'origine. A la longue cependant, elles et ils finissent par assimiler des habitudes. Selon un psychologue interrogé, les jeunes qui retournent dans leur pays vivent ainsi les effets d'un « double déracinement ». Ne connaissant pas forcément les réalités du pays d'origine, les professionnel-le-s ici ne peuvent que difficilement les préparer à cette confrontation.

Le champ de l'asile étant fortement conditionné par les forces politiques et juridiques, la recherche s'est finalement achevée par un travail d'interpellations. Trois entretiens ont été réalisés avec une conseillère nationaliste socialiste, un conseiller national du Parti libéral-radical et le dernier avec un collaborateur et une collaboratrice du Secrétariat d'Etat aux migrations. Cette dernière série d'entretiens avait pour objectif de faire remonter les expériences du terrain vers les instances décisionnelles. Les professionnel-le-s interrogé-e-s dans la première phase de l'étude ont alors saisi l'opportunité de transmettre leurs revendications. Celles-ci se sont notamment concentrées sur le manque de visibilité de l'aide au retour, le suivi insuffisant des projets d'aide au retour, ainsi que les montants octroyés pour les réaliser, jugés trop maigres.

La continuité entre ici et là-bas

Dans l'attente que le contexte politico-juridique évolue en faveur des ex-MNA, les professionnel-le-s pourraient dans l'intervalle travailler à l'amélioration de la collaboration sur la base commune de l'intérêt supérieur de l'enfant. Ce principe a été édicté par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en 1997. Il devrait aussi être mobilisé dans les échanges avec les jeunes débouté-e-s pour les guider dans le processus d'acceptation du refus, voire les amener à devenir acteur ou actrice d'un projet de vie en Suisse ou dans leur pays. Ces premières recommandations visaient la variable propre aux jeunes débouté-e-s.

Pour les autres variables provoquant l'incertitude, le réseau des jeunes et l'environnement des pays d'origine, il serait pertinent de s'en remettre aux interprètes. Souvent considéré-e-s comme des personnes clés pour la compréhension des RMNA, les interprètes devraient être encore davantage mobilisé-e-s et notamment dans l'élaboration d'un projet d'aide au retour. Leurs connaissances approfondies des jeunes, des réalités des pays d'origine et des dimensions culturelles sont autant de ressources pour les autres professionnel-le-s confronté-e-s à leurs limites. Ces diverses recommandations ouvrent la voie à de nouvelles pistes de réflexion visant entre autres une meilleure interdisciplinarité.

Au-delà de ces recommandations, la recherche a surtout constaté la nécessité de sortir de la logique socialement promue « il y a un problème, il y a une solution », selon la formule d'un psychiatre interrogé. Face au refus de l'asile, il n'y a pas toujours de solution. Cette situation génère souvent un fort sentiment d'impuissance chez les professionnel-le-s. Quant à la réintégration, elle ne peut pas être garantie. Comme l'a confié une psychologue interrogée, garantir la réintégration « signifierait être ici et là-bas. Etre dans la continuité d'ici et là-bas. Mais nous ne le sommes pas. »

Ressources bibliographiques

- Bolzman, C., Gakuba, T.-O. & Guissé, I. (2011). Migrations des jeunes d'Afrique subsaharienne : Quels défis pour l'avenir ? Paris : L'Harmattan.
- Office of the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR). (1997). Guidelines on Policies and Procedures in dealing with Unaccompanied Children Seeking Asylum. Geneva : UNHCR.
- Bolzman, C., Rossel, L. & Felder, A. (2004). «Requérant.e.s d'asile mineur.e.s non accompagné.e.s en Suisse : Dispositif institutionnel de prise en charge, réactions au vécu de l'exil et comportement identitaire». Berne : DO-RE.
- Depallens Villanueva, S. & Ambresin, A.-E. (2010). «Soins aux mineurs non accompagnés (MNA) : l'expérience lausannoise». Revue Médicale Suisse,

6, 1248-1252.

- Giraud, F. (2008). «Crise d'adolescence, crise de la migration». *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, 56(4), 290-293.
- Organisation Internationale pour les Migrations (2016). «Retour et réintégration de personnes vulnérables : un guide pratique». Berne : OIM.

[1] Margaux Sidler : «L'accompagnement professionnel des ex-mineur-e-s non accompagné-e-s en procédure de renvoi», mémoire de Master of Arts HES-SO en Travail social, dirigé par le professeur Claudio Bolzman, HETS, Genève, 2018, 62 pages.